

DINSHEIM/Bruche

Dimanche 29 juillet 2018

Marché aux puces de l'âne

Le Sporting Club Dinsheim lance un appel aux riverains, particuliers, commerçants, artisans, et brocanteurs, producteurs de spécialités du terroir, qui souhaiteraient exposer dans les rues du village.

ANIMATION :

- Balade à dos d'âne pour les enfants (si le temps le permet.)
- Restauration durant toute la manifestation

Nous vous proposons :

- Grillades
- Frites
- Tartes flambées

Au verso figure le talon-réponse servant de réservation.

Inscription Marché aux puces du 29 juillet 2018

Nom- prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Genre et numéro de la pièce d'identité :

Date d'émission : Par (Préf; S/Préf.) :

Numéro RC (Professionnels) :

Genre de véhicule et nombre utilisé le jour du marché aux puces : (remorque; tonnelles etc...)

Nature du stand :

Je réserve un emplacement de cinq mètres au prix de douze euros + mètres au prix de deux euros, soit au total : euros. (Particulier)

Je réserve un emplacement de cinq mètres au prix de vingt-cinq euros + mètres au prix de quatre euros, soit au total : euros.
(Professionnel)

J'ai pris connaissance du règlement et en accepte tous les termes.

Fait à :

Signature :

Le bulletin d'inscription est à remplir (tous les champs) et à adresser accompagné de la photocopie recto-verso (lisible) de la pièce d'identité et du règlement par chèque à : SC Dinsheim, 10 rue de Dinsheim 67190 Gresswiller

..... Tous ces renseignements sont obligatoires ; si manquant, l'inscription est considérée comme non valable.

Renseignements : Tel : 06 84 80 11 12 OU 07 61 44 03 41 Mail : scdinsheim.thierry@gmail.com ou philippe.furchmuller@estvideo.fr

✶

Règlement du marché aux puces du 29 juillet 2018

1. Le marché aux puces est ouvert à tous, à la condition que la réservation de la place, accompagnée par une photocopie recto-verso lisible de la pièce d'identité, ait été faite et que le versement de la location ait été effectué par chèque à l'ordre du Sporting-Club de DINSHEIM.
2. La vente de tout matériel ou substance est cadrée par les lois en vigueur.
3. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration ou accident pouvant survenir dans le périmètre de la manifestation.
4. L'organisateur est seul juge pour refuser ou exclure toute personne qui troublerait le bon déroulement de la manifestation.
5. Le prix de l'emplacement est de 12 € les 5 mètres pour les particuliers (2€ le mètre supplémentaire) et de 25 € pour les professionnels (4€ le mètre supplémentaire)
6. La vente de boissons et la restauration sont réservées au Sporting-Club de DINSHEIM
7. L'introduction de substances nocives, inflammable, explosives ou dangereuses, est interdite dans le périmètre de la manifestation.
8. Toute utilisation et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
9. Toute manifestation ou publicité bruyante est interdite.
10. Les animaux doivent être tenus en laisse.
11. L'emplacement est attribué le jour même du marché aux puces.
12. Les véhicules pourront éventuellement être garés derrière le stand. En cas de dépassement de la zone réservée, l'organisateur pourra refuser à l'exposant l'installation du stand sans aucun remboursement.
13. Les places non payées ne seront pas réservées.
14. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation de l'emplacement réservé.
15. La mise en place des exposants se fera de 6 H à 8 H. Au-delà les places non occupées seront ré attribuées.
16. Le marché aux puces se déroulera de 8H à 17H30.
17. La circulation automobile est interdite de 5H à 18H dans le périmètre de la manifestation.
18. Après le remballage qui se fera de 17H30 à 18H, chaque exposant est tenu de laisser son emplacement dans un état propre.
19. **LES EMPLACEMENTS NON NETTOYES LE SERONT AUX FRAIS ET CHARGES DE L'EXPOSANT.**
20. L'organisateur et l'exposant sont tenus de respecter les prescriptions énoncées dans l'arrêté municipal autorisant le marché aux puces du dimanche 29/07/18
21. Le présent règlement peut être modifié sans préavis.

En cas de non respect de ce règlement, le Sporting-Club de DINSHEIM, est seul juge pour prendre les dispositions qui s'imposent.